

Taux directeur. La prudence est de mise dans un environnement instable

Le maintien d'un taux à 2,25% répond à plusieurs raisons, et doit permettre de préserver la solidité de l'épargne et sa mobilisation parmi tant d'autres... Pour Jouahri, plutôt que de s'appuyer sur la dépréciation du dirham, il faut que les produits marocains deviennent plus compétitifs.



Mostafa Bentak
m.bentak@leseco.ma

Abdellatif Jouahri n'en démord pas. Le maintien du taux directeur à 2,25 %, contre toute attente, réponde, selon le Wali de Bank Al-Maghrib (BAM), à deux principales raisons. Lors de la conférence de presse consécutive à la réunion du Conseil de la Banque centrale, il a expliqué que la banque agit d'abord en fonction de l'analyse et de l'appréciation au vu des experts. Secundo, a-t-il étayé, il y a toujours une confusion entre l'appréciation du marché qui réfléchit à court terme contre une conception à moyen terme de BAM. Par ailleurs, dans un contexte marqué par l'instabilité et les incertitudes autour de l'UE en rapport avec le Brexit, il y a lieu de rester prudent et de bien mesurer l'impact sur l'épargne et sa mobilisation. Jouahri a donné pour exemple la nouvelle politique qui point à l'horizon de la BCE depuis l'arrivée de Christine Lagarde à sa tête. Car, ajoute-t-il, il y a des

conséquences lourdes concernant les taux négatifs alors que le crédit ne décolle pas. Enfin, Jouahri voulait garder quelques munitions qui permettront à BAM de réagir aux attentes de l'économie, surtout après le discours royal du 11 octobre dernier. Dans cette perspective, Jouahri a annoncé que la banque jouera sur certains leviers comme les conditions de refinancement afin de pousser les banques à financer les TPME, les jeunes porteurs de projets et les entreprises exportant principalement vers l'Afrique.

Soutien à l'entrepreneuriat : les autres leviers

Ceci dit, ce rôle n'incombe pas uniquement à la Banque centrale: la stratégie nationale d'inclusion financière, la présence bancaire dans les régions, la microfinance et le crowdfunding sont autant de leviers qui peuvent agir dans ce sens. Pour Jouahri, l'effort doit être partagé entre les différents acteurs: gouvernement et autorités, sans oublier les signaux qu'il

faut donner -notamment- à propos du foncier qui représente un vrai frein à l'investissement au Maroc. Quant à BAM, elle jouera son rôle régalien à travers le reporting: «*Nous allons réfléchir à une entité pour faire le suivi de toutes les actions avec des comités stratégiques, techniques et régionaux*», a-t-il détaillé. Parallèlement à cela, il va falloir accélérer la cadence au niveau de la loi et les textes d'application concernant la microfinance ou encore le crowdfunding.



Sur le registre des banques participatives qui semble évoluer à bas régime, Jouahri reconnaît que ce marché avance lentement.

BAM suit de près l'amnistie fiscale

Quant à l'amnistie fiscale qui entrera en vigueur dès 2020 concernant les avoirs des Marocains à l'étrangers et même les incidents de chèques, Jouahri a indiqué que la banque n'a rien introduit dans son modèle, mais qu'elle suit de près l'évolution de cette opération censée entamer une nouvelle page de transparence dans les relations entre le fisc et le contribuable. Pour lui, cette opération tombe à point nommé car, de toute façon, l'information financière sera accessible en respect de l'accord signé entre le Maroc et l'OCDE le 25 juin dernier, qui entrera en vigueur dès 2021.

Banques participatives : gare à la chute des marges!

Sur le registre des banques participatives qui semble évoluer à bas régime, Jouahri a reconnu que ce marché avance lentement. En termes de chiffres, il y a aujourd'hui quatre banques participatives, 130 agences, 2,5 MMDH d'encours de dépôts et 220 MDH de dépôts d'investissement commercial. «*Nous allons bientôt organiser une rencontre entre les dirigeants des banques participatives et le Conseil des Oulémas pour accélérer la cadence. J'ai également saisi le GPBM par lettre*», a-t-il expliqué. Pour Jouahri, certaines conditions sont susceptibles d'impacter négativement l'équilibre même de ces banques. En effet, la course aux parts de marché pousse certaines banques à rogner leurs marges, ce qui, à la longue, peut s'avérer dangereux pour leur pérennité. «*Je ne leur demande pas d'aller vers de grosses marges, mais seulement de ne pas mettre en péril les banques elles-mêmes qui cherchent à être plus concurrentielles*», souligne Jouahri.

Appréciation du dirham : à qui nuit-elle ?

La constante appréciation du dirham face à l'euro et au dollar n'a pas été du goût de certaines

parties, principalement les exportateurs. Car, selon leurs arguments, elle porte préjudice à l'écoulement de leurs produits. Cette appréciation a même pris de court la Banque centrale qui croyait voir une dépréciation. Ceci dit, il faut rappeler que le marché fonctionne librement sans l'intervention de BAM. Cependant, la pression se fait sentir, prenant l'allure d'un lobbying poussant à la dépréciation. Mais le wali de BAM n'en a cure. «*Si l'on procède à une dépréciation, ce sera du très court terme pour aider les exportations. Mais l'impact sera irréversible sur la dette, qui va augmenter, et sur l'inflation*», a-t-il ajouté. Selon lui, il faut chercher la solution non pas dans la dépréciation de la monnaie, mais dans l'amélioration de la compétitivité des produits marocains en termes de rapport qua-



lité-prix. Ceci étant, «*le Maroc est le dindon de la farce dans pratiquement tous les accords qu'il a signés. Car le mal est avant tout dans la faiblesse de la compétitivité*», enfonce-t-il. Au sujet de la dernière sortie du

Maroc sur les marchés financiers, les conditions d'emprunt étaient, selon Jouahri, extraordinaires. Répondant à une question sur le besoin et le timing d'une nouvelle sortie en 2020, il a indiqué que «*Si le marché*

est dans les mêmes dispositions vis-à-vis du Maroc, je conseille au gouvernement d'y aller rapidement».

Bab Darna : 3 banques impactées pour 80 MDH

Réagissant au dernier scandale immobilier Bab Darna qui a récemment défrayé la chronique, Jouahri a donné quelques éléments d'information sur l'exposition des banques. D'abord, il s'agit d'un montant de 80 MDH impactant 3 banques qui ont entamé le déclassement des montants les concernant. Plus encore, la Banque centrale aura recensé, selon lui, des incidents de paiement par centaines concernant la personne aujourd'hui mise en examen judiciaire. Quant aux propositions portant sur la réglementation des avances, cela relève, précise Jouahri, du ministère de tutelle. ●